

**Réponses à la DAI 23-24 . 010**

- 1 - Le nombre de salariés de la catégorie 4 qui ont atteint au 31 mars 2022 l'un ou l'autre des critères suivants d'admissibilité à la retraite :**
- Compter 35 années de service dans le réseau'
  - Avoir au moins 61 ans
  - Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité)

<b>Titre d'emploi</b>	<b>Employés réguliers</b>	<b>Employés Covid</b>
1114 – Avocat ou avocate	7	0
1207 – Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires	5	4
1219 – Diététiste-nutritionniste	34	22
1228 – Educateur ou éducatrice physique / kinésologue	7	2
1230 – Ergothérapeute	41	26
1233 – Physiothérapeute	61	42
1236 – Assistant-chef physiothérapeute ou assistante-chef physiothérapeute	2	1
1254 – Audiologiste	5	3
1255 – Orthophoniste	15	6
1258 – Thérapeute par l'art	6	0
1291 – Spécialiste clinique en biologie médicale	16	0
1407 – Spécialiste en activités cliniques	23	8
1521 – Spécialiste en évaluation des soins	1	0
1538 – Conseiller ou conseillère en éthique	2	0
1543 – Conseiller ou conseillère en enfance inadaptée	1	0
1544 – Criminologue		2
1546 – Psychologue	132	18
1550 – Travailleur social ou travailleuse sociale	227	42
1551 – Organisateur ou organisatrice communautaire	15	4
1552 – Intervenant ou intervenante en soins spirituels	65	0
1553 – Agent ou agente de relations humaines	98	48
1557 – Spécialiste en orientation et en mobilité	2	1
1559 – Agent ou agente de modification du comportement	2	0
1560 – Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle	5	0
1565 – Agent ou agente de planification, de programmation et de recherche	157	126
1570 – Réviseur ou réviseuse	4	1
1573 – Sexologue clinicien ou sexologue clinicienne	3	0
1652 – Psychoéducateur ou psychoéducatrice	20	4
1656 – Orthopédagogue	1	1
1658 – Récréologue	4	1
1660 – Jardinier ou jardinière d'enfants	1	1
1701 – Conseiller d'orientation ou conseillère d'orientation	1	0
1702 – Hygiéniste du travail	4	1
1703 – Conseiller ou conseillère en adaptation au travail		1
2205 – Technologue en imagerie médicale du domaine du radiodiagnostic	28	30
2207 – Technologue en radio-oncologie	1	2

**Réponses à la DAI 23-24 . 010**

<b>1 - Le nombre de salariés de la catégorie 4 qui ont atteint au 31 mars 2022 l'un ou l'autre des critères suivants d'admissibilité à la retraite :</b> - Compter 35 années de service dans le réseau' - Avoir au moins 61 ans - Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité)		
<b>Titre d'emploi</b>	<b>Employés réguliers</b>	<b>Employés Covid</b>
2208 – Technologue en imagerie médicale du domaine de la médecine nucléaire	3	7
2212 – Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en imagerie médicale	32	15
2213 – Coordonnateur ou coordonnatrice technique (radiologie)	22	2
2214 – Instituteur ou institutrice clinique (radiologie)	3	0
2217 – Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en échographie - pratique autonome	20	8
2218 – Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en radio-oncologie	1	0
2219 – Assistant-chef technologue en radiologie ou assistante-chef technologue en radiologie	12	1
2222 – Technologue en radiologie (Système d'information et d'imagerie numérique)	4	1
2223 – Technologiste médical ou technologiste médicale	87	88
2224 – Technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médical diplômée	55	28
2227 – Coordonnateur ou coordonnatrice technique (laboratoire)	22	5
2234 – Assistant-chef (laboratoire) ou assistante-chef (laboratoire)	15	10
2236 – Assistant-chef technologue en électrophysiologie médicale ou assistante-chef technologue en électrophysiologie médicale	2	1
2240 – Assistant-chef technicien en diététique ou assistante-chef technicienne en diététique	13	2
2242 – Assistant-chef du service des archives ou assistante-chef du service des archives	4	0
2251 – Archiviste médical ou archiviste médicale	24	3
2253 – Illustrateur médical ou illustratrice médicale	3	0
2254 – Photographe médical ou photographe médicale	3	0
2257 – Technicien ou technicienne en diététique	45	5
2259 – Orthoptiste	3	0
2261 – Hygiéniste dentaire	8	27
2262 – Technologue en prothèses et appareils dentaires	1	0
2271 – Cytologiste	13	4
2276 – Coordonnateur ou coordonnatrice technique en électrophysiologie médicale	1	0
2277 – Coordonnateur ou coordonnatrice technique en génie biomédical	12	2
2278 – Technologiste en hémodynamique ou technologue en hémodynamique	1	0
2282 – Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe)	2	0
2284 – Technicien ou technicienne en cytogénétique clinique	3	2
2286 – Technologue en électrophysiologie médicale	12	6
2290 – Chargé ou chargée clinique de sécurité transfusionnelle	2	0
2291 – Chargé ou chargée technique de sécurité transfusionnelle	2	0
2295 – Technologue en physiothérapie	15	11
2360 – Technicien ou technicienne de braille	2	0
2362 – Technicien ou technicienne en orthèse-prothèse	3	2
2363 – Opticien ou opticienne d'ordonnances	1	3
2367 – Technicien ou technicienne en génie biomédical	30	9

**Réponses à la DAI 23-24 . 010**

<p><b>1 - Le nombre de salariés de la catégorie 4 qui ont atteint au 31 mars 2022 l'un ou l'autre des critères suivants d'admissibilité à la retraite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compter 35 années de service dans le réseau<sup>1</sup></li> <li>- Avoir au moins 61 ans</li> <li>- Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité)</li> </ul>		
Titre d'emploi	Employés réguliers	Employés Covid
2368 – Technicien ou technicienne en prévention	5	1
2375 – Travailleur ou travailleuse communautaire	9	0
2381 – Technicien ou technicienne en électrodynamique	1	0
2466 – Chargé ou chargée de l'assurance qualité et de la formation aux services préhospitaliers d'urgence	4	9
2584 – Technicien ou technicienne en recherche sociale	8	9
2586 – Technicien ou technicienne en travail social	32	6
2588 – Aide social ou aide sociale	12	4
2686 – Technicien ou technicienne en éducation spécialisée	23	5
2688 – Agent ou agente d'intégration	4	1
2691 – Éducateur ou éducatrice	226	58
2694 – Responsable d'unité de vie ou de réadaptation	10	0
2696 – Technicien ou technicienne d'intervention en loisir	14	1
2697 – Sociothérapeute (Institut Pinel)	7	1
2699 – Chef de module	2	0
2702 – Technicien ou technicienne en hygiène du travail	14	1
<b>Total général</b>	<b>1848</b>	<b>735</b>

*Source : Banque annuelle sur la rémunération du personnel d'encadrement et salarié du réseau de la Santé et des Services Sociaux (RSSS) : R-25*

<sup>1</sup> La donnée sur le nombre d'années de service dans le Réseau a été déduite du croisement des années créditées, des années d'admissibilité de la base de données de la CARRA sur le RREGOP et des années de la création du numéro permanent de l'employé dans le Réseau; l'information n'étant pas disponible dans la base de données R-25

- Employés Covid : Personnes embauchées de façon temporaire en vertu de l'arrêté ministériel 2020-007, entres autres via le site « Je Contribue », dans le but de contribuer à la lutte contre la pandémie de coronavirus